



FICHE DE FONCTION

MISSIONS

- La psychologie du travail et des organisations est l'étude scientifique de la condition humaine en relation avec l'activité professionnelle. C'est une discipline qui s'articule autour de trois niveaux d'analyse : la relation entre l'individu et son activité, la relation entre l'individu et l'organisation, et les relations interpersonnelles.
- Titulaire d'un Master 2 Universitaire et du titre de Psychologue (Respect du Code de déontologie) : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels dans le champ de l'organisation du travail.
- Il est inscrit sur la liste ADELI gérée par l'A.R.S. du département.

DESCRIPTION DES ACTIVITES

- Le travail peut être un sujet de désaccord, de souffrance, de conflit, de convoitise, de plaisir... Le psychologue du travail est une ressource pour l'entreprise et manage des projets dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail.
- Il a une fonction de conseil (appui méthodologique, transfert d'outil) notamment dans la mise en place du projet social
 - à la direction et à l'encadrement sur l'organisation et les conditions de travail
 - aux agents sur les conditions de travail.
- Il intervient sur des situations individuelles et collectives (conflits sur les représentations du travail, les conditions de sa réalisation, le handicap au travail...) et propose une prise en charge adaptée : entretien, débriefing, animation de groupe d'expression, analyse des pratiques professionnelles...
- Il réalise des actions de prévention et de correction lors de changements organisationnels, de conflits, de situations de stress / souffrance... en analysant les situations de travail pour comprendre ce qui dans l'organisation peut être source de difficultés (démarche de prévention primaire) et anime des formations (sensibilisation aux risques psycho-sociaux, gestion du stress, gestion des conflits, ...) (démarche de prévention tertiaire).

SPECIFICITES ET DIFFICULTES DU POSTE

- Recueil et analyse des besoins et/ou demandes d'intervention psychologique
- Autonomie et choix des méthodes d'intervention (entretien, observation de terrain, passation de questionnaires)
- Sens de l'initiative
- Respect de la confidentialité
- Maîtrise des outils bureautiques
- Rigueur et méthodologie
- Actualisation permanente des connaissances
- Impulsion et participation à des travaux de recherche

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION ET RELATIONS EXTERNES

- Sous l'autorité hiérarchique du directeur des ressources humaines.
- Relations fonctionnelles et en étroite collaboration avec le service de santé au travail, les partenaires sociaux, les cadres de pôle ou responsables de service pour recueil du point de vue et conseils.

CRITERES D'EVALUATION

- Entretien de compétences et de formation [PC-RHFI-17](#)
- Saisie sur GESFORM GPMC

Diffusion	Rédacteur	Vérificateur(s)	Approbateur
Directeur / RQGR / DRH SQGR / AAH DRH	Psychologue du travail	Qualité : Qualificatrice Faisabilité : Directeur des ressources humaines	Directeur